



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

AGENCE REGIONALE DE SANTE

Délégation Départementale des Hauts-de-Seine

N° Spécial

10 mai 2023

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial ARS du 10 mai 2023

SOMMAIRE

Arrêté	Date	AGENCE REGIONALE DE SANTE	Page
ARS- DD92/OSPS N°2023-018	10.05.2023	Arrêté portant désignation d'un médecin rapporteur auprès du Sous-comité des Transports Sanitaires des Hauts-de-Seine.	3

**Arrêté ARS-DD92/OSPS N°2023-018 portant désignation d'un médecin rapporteur auprès du
Sous-comité des Transports Sanitaires des Hauts-de-Seine**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R6313-5 à R6313-7-1,

Vu l'arrêté DS-2023-005 du 21/03/2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, à Monsieur Renaud PELLE, Directeur de la délégation départementale des Hauts-de-Seine, et à divers collaborateurs de sa délégation,

Considérant que le sous-comité des transports sanitaires donne un avis préalable au retrait par la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France de l'agrément nécessaire aux transports sanitaires,

Considérant que cet avis est donné au vu du rapport du médecin désigné par la Directrice générale de l'Agence Régionale de santé.

ARRETE

Article 1 : Monsieur le docteur Thibault BUTEL est désigné rapporteur auprès du Sous-comité des transports sanitaires pour le département des Hauts-de-Seine.

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région et du département des Hauts-de-Seine.

Article 3 : L'arrêté ARS-DD92/OSPS n° 2022-029 du 1^{er} juillet 2022 portant nomination du médecin rapporteur auprès du Sous-comité des Transports sanitaires des Hauts-de-Seine est abrogé.

Fait à Nanterre, le 10 mai 2023

P/La Directrice générale
Agence régionale de santé
Île-de-France
Le Directeur départemental
Délégation des Hauts-de-Seine

Signé

Renaud PELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>